

## Brins de Folklore valaisan. A propos de Pâques.

La date de parution des présentes *Annales* coïncide avec la fête de Pâques ; leur rédacteur se proposait d'abord de les compléter avec l'étude sur les *Grands bannerets*, lue à la dernière séance de la S. H. V. R. Mais des exigences de mise en page, ainsi que des scrupules de donner à ce fascicule un caractère trop militaire lui ont fait changer d'avis et, comme il faut de la variété pour intéresser les lecteurs, il s'est arrêté, au pied levé, à un sujet qui, à défaut de haute érudition, a l'excuse d'être de circonstance. A son avis, notre société, qui se proclame populaire et doit le rester, peut sans déchoir accorder une place à l'ethnographie.

\* \* \*

Il est probable<sup>1</sup> que des mystères sur la Résurrection ont été joués en Valais et il est certain que Sion assista, le lundi de Pâques, à une représentation puisqu'il en est fait mention en 1620.<sup>2</sup> On retrouve encore de nombreux cantiques sur la Résurrection, les uns importés, les autres du terroir, et qui témoignent avec quelle piété et dilection particulières le peuple la célébrait. N'oublions pas que le lundi et le mardi de Pâques étaient jadis fêtes chômées ; ce n'est que depuis 1871 qu'ils ne le sont plus.

\* \* \*

Certaines pratiques : distribution de vivres, collations en commun, réjouissances, s'expliquent par les austérités qui, autrefois, accompagnaient le carême. Après quarante jours de jeûne et d'abstinence, au long desquels nombre de fidèles se privaient de toute viande, même le dimanche, sacrifice

<sup>1</sup> Un fragment de mystère a été découvert aux archives de Valère en 1894.

<sup>2</sup> J. Bertrand : *Le Théâtre populaire en Valais*, (1931).

que l'Eglise ne leur demandait pas, ils saluaient avec satisfaction le retour à l'alimentation habituelle. Aussi faisait-on à Pâques grosse consommation de jambon et de bovine et ce jour porte-t-il en certains endroits le nom de *dimanche du bacon* ; il n'y a pas longtemps que c'était l'usage à Collonges, pour les ménagères, de préparer ce même jour un extra sous forme de croûtes dorées.

Dans la vallée d'Anniviers, on mange un agneau ou un cabri.

A cette occasion encore les gens sortaient des armoires et bahuts leurs plus beaux habits et en étrennaient de neufs. Au chapeau à falbala de nos aïeules, le ruban blanc remplaçait le ruban violet ; et aujourd'hui encore, sur les épaules des gracieuses villageoises de Savièse, d'Ayent, de Nendaz, etc., les fichus de soie foncés font place à ceux aux teintes vives. Revenues la veille de Rome, où l'on dit qu'elles sont allées se confesser, les cloches lancent dans l'air printanier leurs plus gais carillons. Les cimetières sont nettoyés et les tombes fleuries. C'est à Pâques aussi que recommence le cycle des processions dominicales, là où (Val d'Illicz, Liddes, Bagnes, etc.) cette tradition s'est maintenue ; à Martigny les processions de printemps avaient lieu le lundi, dès Pâques à l'Ascension. Peut-être convient-il de voir dans les agapes en commun, dont j'énumérerai quelques-unes, comme une survivance ou du moins une réminiscence des repas entre premiers chrétiens, qui eux-mêmes s'inspirèrent visiblement de la Sainte-Cène.

D'autre part, Pâques coïncide avec le réveil de la nature et le retour des beaux jours ; or les lointains occupants du pays, païens, saluaient l'équinoxe de printemps par des réjouissances diverses : jeux, chants, cortèges, libations, etc. que le christianisme adopta en les épurant ou modifiant peu ou prou. Si le nom français de Pâques dérive d'un nom hébreu signifiant passage, le nom équivalent allemand *Ostern* trahit son origine païenne : Ostara était la déesse de la lumière et de l'aurore.

Des vestiges de superstition païenne ne sont-ils pas apparents dans l'habitude des Saviésans d'emporter à domicile le samedi saint des charbons provenant du feu béni, de les porter sur soi comme talisman, de les enfouir aux coins des maisons pour conjurer le mauvais sort, de les donner comme remède au bétail ? dans l'habitude bagnarde (j'ignore si elle s'est conservée) de tremper les mains, au moment où les cloches se remettent en branle le samedi saint, dans les eaux de la Dranse, parce que l'eau courante apporte, en général, chances et bénédictions, et en particulier, fait disparaître les verrues des mains ? dans l'habitude encore que la société de jeunesse de St-Maurice, la Bazoche ou Bardoche, dissoute à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avait de se réunir en son pré de l'Hôpital, le lundi de Pâques, pour se livrer à toutes sortes de folâtreries et d'excentricités ?

Cette compilation hâtive n'a aucune prétention d'être complète et d'épuiser le sujet. Je me bornerai à signaler sommairement quelques particularités locales caractéristiques, désuètes ou encore en vigueur, en remontant la vallée du Rhône, et y traçant des zigzags qui mènent moins d'une région à l'autre que d'un genre ou d'une époque à d'autres.

A St-Maurice, la population se rend l'après-midi à Vérollez. Pendant que les enfants s'ébattent sur le gazon et entrechoquent les œufs, les adultes assistent, à l'intérieur de la chapelle, à un salut où les strophes de : *O filii et filiae* chantés par les novices de l'Abbaye alternent avec les cantiques des orphelines. A leur retour en ville, les novices sont invités à goûter par les sœurs de l'Hôpital.

Avant la fondation du rectorat de Mex, les « Mèlères » devaient descendre à St-Maurice pour faire leurs Pâques. Le premier citoyen rentré au village avait le privilège d'annoncer son arrivée en sonnant la cloche de la chapelle.

Sembrancher possédait dès le XIII<sup>e</sup> siècle un hôpital destiné à secourir les pèlerins qui se rendaient à Rome par le Grand St-Bernard. Le fonds fut affecté dès 1856 à une destination différente (passade et assistance) ; toutefois une partie du revenu est destinée à offrir le jour de Pâques, à la sortie de l'office divin, un vin d'honneur et du gâteau aux œufs aux membres du clergé et du Conseil, aux chantres, sacristains, marguilliers, suivis de tous les amateurs qui se présentent, bourgeois, touristes, ouvriers saisonniers, venus des environs d'Entremont ou de la vallée d'Aoste. Des hommes sont même postés aux entrées du village pour inviter les passants.

A Bagnes, le but de la procession pascale est ou était la chapelle de Saint-Etienne, près de Montagnier, sur l'emplacement qu'on croit être celui d'une localité disparue et où étaient inhumées les victimes de la peste : touchante attention d'associer, après des siècles, le souvenir des morts aux pieux délassements des vivants.

Quoique passablement adaptée aux goûts du jour, subsiste à Sion la très ancienne tradition de se rendre l'après-midi du dimanche de Pâques au prélet de Valère pour y croquer les œufs, exhiber les fraîches toilettes, entendre le concert de l'Harmonie municipale et assister, du haut de cet incomparable belvédère, à l'avènement triomphal du printemps.

A Savièse existe une curieuse confrérie du *Pain de Pâques*. Elle a son origine lointaine dans un legs, — dont on ne connaît ni l'auteur ni la date — d'un champ de blé d'une surface d'environ 1500 m., et consistant à offrir à l'occasion de la solennité de Pâques aux pauvres de la paroisse réduits au pain de seigle, du beau pain de froment. Par la suite, d'autres champs et même une vigne — tous travaillés par les sociétaires — s'ajoutèrent au fonds primitif et permirent d'étendre la distribution. Celle-ci a lieu actuellement le lundi de l'octave de Pâques, à Ornone. Après la messe,

jeunes et vieux défilent devant la chapelle et touchent leur ration de solide et de liquide, à raison de 7 livres de pain pour les confrères et de demi-livre environ pour les profanes, enfants compris.

Non plus seulement les pauvres, comme jadis, mais tous les bourgeois, qui ont le privilège d'emporter la part de leurs parents absents, et même les « étrangers » sont conviés à cette agape.

D'après M. B. Luyet<sup>1</sup> la distribution du pain pascal se fait dans tous les villages, sauf au chef-lieu St-Germain, au retour de l'office paroissial, le jour de Pâques.

A chacun échoient, par les soins des procureurs des chapelles locales, un morceau de pain et un verre de vin ; les confrères touchent 4 livres de pain et un pot (1½ litre de vin). La distribution se termine par la récitation du chapelet.

A Savièse également, le lundi de Pâques une procession faisait, jusqu'à la guerre, le tour du territoire paroissial, pour demander au ciel la bénédiction des récoltes.<sup>2</sup> Partie de l'église vers les 7 h. du matin, elle n'y rentrait que l'après-midi ; son parcours, par la région du vignoble, puis successivement par celle des champs, des prés jusqu'à la lisière des hautes forêts, ne comptait pas moins de 15 stations, dont la principale à Chandolin, pour le dîner. Le retour s'effectuait par Drône.

Malheureusement, des abus provoquèrent la suppression de cette intéressante manifestation, le rosaire et les litanies possédant, à doses prolongées, le don de dessécher singulièrement les gosiers.

Situé entre Savièse et Lens, Grimisuat pratique sans s'en douter les préceptes d'Horace et de Boileau et joint l'agréable à l'utile, le profane au sacré. Dans la matinée du lundi de Pâques, une procession fait le tour du territoire communal. Etant donné les accidents de terrain, quatre heures sont nécessaires. Au retour, altérés par la marche et les oraisons psalmodiées ou récitées, chaque participant au pieux cortège est gratifié d'une miche de pain d'une livre ; les procureurs, les chantres, les porteurs de gonfanons, le sacristain, ont droit à une ration double, accompagnée d'une tranche de fromage et arrosée à l'avenant.

Une coutume semblable à celle d'Ornone, s'est maintenue à Chermignon (Lens). Elle remonterait au temps de la peste (entre le XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle). D'après la légende,<sup>1</sup> un certain Ointzo aurait fait le vœu, s'il échappait au fléau, d'instituer un fonds pour l'offrande annuelle de pain bénit. Voilà comment, aujourd'hui encore, on affecte les intérêts d'une

<sup>1</sup> « Coutumier annuel de Savièse », dans *Cahiers de Folklore valaisan*.

<sup>2</sup> Dans la même intention, à St-Maurice, une neuvaine commence à l'église paroissiale le jour de Pâques pour se continuer à celles de l'Abbaye et des Capucins.

<sup>1</sup> Que Mario \*\*\* relate sous le titre « Le vœu d'un pestiféré », dans le volume *Un Vieux Pays*.

somme de 670 fr., intérêts qui, par l'apport de dons, varient de 120 à 200 fr., à la distribution de pain blanc. Elle a lieu le jour de Pâques et plus solennellement à la St-Georges, sur l'emplacement où furent ensevelis les victimes de la peste.

A Tourtemagne, les paroissiens se donnent un rendez-vous général à la chapelle de Kastleren.

Le sympathique prieur Siegen de Kippel décrit en détail dans la monographie qu'il a consacrée à sa vallée natale la *Spend* (c'est le pendant de notre *donne*) de Ferden. Elle remonte loin dans le passé et compte peut-être de 5 à 600 ans. Comme sur les alpages de Faldum, de Resti et de Kummen le bétail disparaissait mystérieusement pour ne revenir que plusieurs jours plus tard, épuisé et donnant un lait rouge, les consorts s'engagèrent par vœu, pour s'attirer la protection céleste, à réserver aux pauvres le premier lait de l'inalpe, soit du 23 juillet au soir au 25 au matin. Avec ce lait est fabriqué un certain fromage gras, préparé d'après une formule tout à fait spéciale.

La distribution s'opère à la maison communale de Ferden, le lundi de Pâques, à l'issue d'un service divin et en grande pompe. La paroisse entière, qui se confond avec la vallée, y assiste et en bénéficie. Chacun, sans distinction d'âge et de condition sociale, reçoit une portion de pain, de fromage et un gobelet de vin. Dans une salle à part se déroule parallèlement une partie officielle à laquelle participent clergé, autorités, « donateurs » et invités. Geste délicat : les gens venus du dehors sont servis les premiers et ce n'est que lorsqu'ils sont rassasiés que les bourgeois, femmes d'abord, hommes ensuite, sont servis.

On ne saurait contester le mérite de l'originalité à la confrérie de l'*agneau pascal* de Brigue (Osterlammbruderschaft). Elle remonte vraisemblablement au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et ses débuts s'expliqueraient ainsi : deux frères étaient brouillés ; des amis communs réussirent à les réconcilier en les invitant à l'insu l'un de l'autre à un même repas, à l'occasion de la fête de Pâques. Ravis de ce résultat, ils décidèrent d'instituer une confrérie dont le but principal était de resserrer les liens entre ses membres. De caractère profane plutôt que religieux (elle prévoit des messes pour ses membres défunts), cette confrérie, recrutée dans tout le Haut-Valais, tient ses assises annuelles à Brigue, le lundi de Pâques. Elles consistent essentiellement en un pantagruélique et joyeux banquet, qui dure six à sept heures d'horloge et dont deux membres assument alternativement les frais, d'après leur rang d'entrée dans l'association.

\* \* \*

Solennité des solennités dans la liturgie catholique, Pâques ne comporte pas qu'un office d'un éclat particulier, suivi d'agrément plus ou moins mondains ; c'est aussi l'époque où les chrétiens sont tenus à certaines obli-

gations. *Faire ses Pâques* est une expression proverbiale ; à ce précepte de l'Eglise, de pseudo mécréants se soumettent comme les autres, quittes à se confesser dans une autre localité ou tard le soir quand les sanctuaires sont déserts et obscurs, et à communier le lendemain à la messe la plus matinière. Ne s'y conforment-ils pas, personne ne les inquiétera. Mais cela n'a pas toujours été le cas et un contrôle s'exerçait jadis au moyen de billets spéciaux indiquant l'année et portant parfois un numéro.

A St-Maurice, les fidèles, après avoir reçu la communion inscrivaient leur nom sur un registre *ad hoc* à la sacristie. Qu'advenait-il des renitents ? Je ne saurais le dire. A titre de curiosité, je reproduis deux pièces qui montrent que les chargés d'âmes ne badinaient pas avec l'observation de ce commandement de l'Eglise.

Voici d'abord une circulaire de l'abbé de St-Maurice, Pierre-Maurice Odet, aux curés de sa juridiction, 25 mars 1690 :

« Voici le temps de Pâques dans lequel il n'y a personne qui ne se doive préparer par une expiation et confession générale de tous ses péchés par le saint sacrement de Pénitence, afin dès après loger Dieu en chacun dans son âme offrir qu'il en prenne possession et afin qu'un chacun témoigne qu'il est fidèle catholique, apostolique et romain. Ce que nous voulons et commandons expressément soit sous peine de l'indignation de Dieu et de nous, et partant, très chers confrères, nous vous commandons absolument en vertu de sainte obéissance d'enjoindre tellement vos ouailles et paroissiens à se régler en telle sorte pour la confession et communion pasquales (*sic*) que dix jours après les saintes festes prochaines, vous nous puissiez monstrier roole de catalogue... »

Pour son mandement de carême 1792, l'évêque Blatter choisit le même sujet : obligation d'accomplir son devoir pascal. Les desservants de paroisse devaient, comme on le constatera par cet autre document, citer devant le tribunal épiscopal ceux qui le négligeaient :

« Monseigneur, après toutes les peines inutiles que j'ai prises jusqu'ici pour engager tous mes paroissiens à s'acquitter du devoir pascal, je me vois forcé d'obéir enfin au mandement de votre Illustrissime Grandeur, qui m'oblige de vous les dénoncer. Ce sont 1<sup>o</sup> Claude P., conseiller ; 2<sup>o</sup> le Sr Jean-Nicolas B., notaire, ci-devant châtelain de St-Gingoulf, tous deux mes paroissiens. Je ne vois dans le premier qu'une négligence affreuse sur son salut sans cependant qu'il paraisse douter aucunement des vérités de notre sainte religion ; mais dans le second les mœurs et la foi manquent tout à la foy ; il n'y a presque pas de jour où je n'apprenne quelques irréligions de sa part, il y a trois ans que je ne l'ai point aperçu à paque, il passe la plus grande partie du tems dans le canton de Berne<sup>1</sup> et les jours de ses émigrations sont pour l'ordinaire les samedi et les veilles des fêtes,

<sup>1</sup> Vaud était encore pays sujet.

cela sans doute au grand scandale de mes paroissiens et même des protestants qui ne laissent pas que de tirer de très mauvaises conséquences quoique fausses d'une telle conduite. Il parcourt sans cesse chaque cabaret où il déploie de son mieux toute son éloquence philosophique du tems pour propager les erreurs abominables de cette malheureuse nation française, il semble avoir juré la destruction de la sainte Église catholique. Partout il attaque et ridiculise ses ministres, ses rites, ses préceptes et même ses dogmes... (Ici quelques exemples). Il n'y a pas de sermons ni d'instructions publiques qui soient à couvert de ses méchantes satyres (*sic*); aussi fait-il de jour en jour des ravages étonnants dans le champ du Seigneur; il a pour lui le don de la parole, les subtilités et les subterfuges des impies du tems sont toujours à son secours et parmi un peuple ignorant et déjà trop relâché par le voisinage des hérétiques, quels progrès ne fera-t-il pas si par un coup subit d'autorité on ne lui en enlève la faculté. J'ai à ce sujet demandé le secours de M. le châtelain du Bouvèret et le major de Bon, mais ils n'osent rien entreprendre, vu qu'il n'est question ici que du spirituel sans un ordre exprès de votre grandeur et c'est ce que j'implore très instamment pour la gloire du Seigneur et le salut des âmes qui me sont confiées...

Port Valajs, 26 octobre 1793.

*Jean-Nicolas de Lavys, curé.*

Comme suite à cette démarche, l'assignation (comparution devant le tribunal épiscopal) du conseiller P. fut fixée au 17 décembre; quant au notaire B., il passa le Rhône moins, crois-je savoir, à cause de ses idées philosophiques que de ses embarras financiers.

A l'instar de Louis Robriquet, « blasphémateur scandaleux et séditieux », il joua un certain rôle sous le régime de Mangourit.

Dans un cas semblable au sien, l'évêque Zen-Ruffinen (1817-1829) avait employé un moyen doublement spirituel. Comme un certain Arnold, capitaine retraité du service de France et imbu de principes jacobins, prenait un malin plaisir à houspiller de naïfs ecclésiastiques sur le Grand-Pont à Sion, par des objections à la Bayle et à la Voltaire et se taillait ainsi de faciles succès d'hilarité, l'évêque le cita à son tribunal et le condamna « en réparation du scandale qu'il donnait à la jeunesse de la ville et du pays », à une rigoureuse retraite au couvent des capucins.

La leçon lui profita et dès lors il ménagea ses propos.

*J.-B. Bertrand.*